

**VILLE DE SOISSONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024  
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

**DCM.2024/18** AFFAIRES FINANCIERES – REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE  
DU CAMPING – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**RAPPORTEUR** : Dominique BONNAUD

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été rapproché du compte de gestion 2023 de la trésorière de Soissons.

L'examen de ces documents a permis de constater une erreur de reprise des résultats de 2022 au budget de l'exercice 2023 aussi nous avons procédé aux corrections suivantes :

Résultat reporté en fonctionnement : 4 275,06 € au lieu de 4 275 € inscrits au budget (soit un écart de 0.06 €)

Résultat reporté en investissement : 3 980,86 € au lieu de 3 980 € inscrits au budget (soit un écart de 0.86 €).

Par conséquent, le compte administratif de l'exercice 2023 est en parfaite concordance avec le compte de gestion 2023.

Ce compte administratif présente les résultats suivants :

**REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU CAMPING (11)**

Exploitation	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	75 207,35 €	82 442,35 €	7 235,00 €
Résultat reporté (002)		4 275,06 €	4 275,06 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>75 207,35 €</b>	<b>86 717,41 €</b>	<b>11 510,06 €</b>

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté (001)	€	3 980,86 €	3 980,86 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 980,86 €</b>	<b>3 980,86 €</b>

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le résultat brut de clôture s'élève à : **15 490,92 €**

Le résultat net de clôture s'élève à : **15 490,92 €**

Compte tenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

**ADOPTER** le compte administratif 2023 de la régie à autonomie financière du camping.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,  
  
Alain CRÉMONT



Annexe : Compte Administratif 2023